Image not found or type unknown

Litiges avec société de cuisines

Par **adrien**, le **07/08/2009** à **18:11**

Bonjour,
J'ai signé un bon de commande pour une cuisine en avril 2008 pour une pose prévue en septembre 2008. La pose a commencé en décembre et a trainé du fait de défaut de meuble jusqu'en avril 2009. De plus certains meubles ne correspondentpas à la commande à cause de problème d'implantation soi disant.Aujourd'hui, il reste encore certains détails à finir (champs, baguette d'angle, cache évacuation de hotte)
Après maintes relances téléphoniques depuis le début d'année 2009, le cuisiniste vient quand il a le temps. J'en ai marre d'attendre et en plus je reçois en recommandé une relance de paiement d'un montant de 3581 €uros alors qu'il me reste à devoir selon le bon de commande signé, le montant de la pose soit 1600 €uros.? Que dois je répondre à ce recommandé
CE bon de commande est il toujours valable?
Merci d'avance
Tél: 0607635481

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés